

# S'WASCHPEL BLATT'L

**Le bulletin municipal d'Oberbronn**

Jun 2021 N° 27

## ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Les élections régionales et départementales se déroulent

**les dimanches 20 et 27 juin 2021**

Les conseils régionaux, départementaux mais aussi territoriaux s'y renouvelleront.

**Bureaux ouverts de 8 heures à 18 heures**

**Veillez vous munir de votre carte électorale et de votre pièce d'identité**

### APPEL URGENT : Nous recherchons des assesseurs

A ce jour, il nous manque encore 25 assesseurs (10 pour le 1er tour et 15 pour le 2ème tour) pour pouvoir assurer la tenue de nos bureaux de vote.

**C'EST POURQUOI NOUS FAISONS APPEL AU SENS DU DEVOIR CIVIQUE DE NOS CONCITOYENS.**

**N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX AU 03 88 09 04 04.**

Nous vous remercions d'avance.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE Attention report de collecte (jours fériés)

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD
<b>Bac ordures ménagères</b>	Lundi 07 juin 2021 Lundi 14 juin Lundi 21 juin Lundi 28 juin <b>Lundi 05 juillet</b>	Lundi 07 juin 2021 Lundi 14 juin Lundi 21 juin Lundi 28 juin <b>Lundi 05 juillet</b>
<b>Collecte sélective</b>	Jeudi 03 juin Jeudi 17 juin <b>Jeudi 01 juillet</b>	Jeudi 03 juin Jeudi 17 juin <b>Jeudi 01 juillet</b>

[www.oberbronn.fr](http://www.oberbronn.fr)

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## RÉUNI LE LE 20 MAI 2021

### SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES 2021-2026 PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

Le conseil a émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services 2021-2026 proposé par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

### RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX

Le financement du projet d'aménagement de la rue de la Croix nécessitant le recours à un emprunt à hauteur de 700 000 €, le conseil, après consultation de plusieurs établissements bancaires, a retenu l'offre faite par la Banque Populaire.

Durée du prêt : 15 ans avec des échéances constantes

Taux fixe : 0,82 %

Frais de dossier : 200 €

### SUBVENTIONS COMMUNALES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Le Conseil a fixé comme suit les nouvelles modalités des aides communales au titre des travaux de ravalement de façades et de valorisation du patrimoine :

- 3,00 € le m<sup>2</sup> pour la peinture (travaux subventionnables tous les 20 ans)
- 5,00 € le m<sup>2</sup> pour le crépissage (travaux subventionnables une seule fois)
- 5,00 € le m<sup>2</sup> pour la couverture (travaux subventionnables une seule fois)
- 50,00 € par unité pour les fenêtres (travaux subventionnables une seule fois) à condition de prévoir des ouvrants en bois avec des fenêtres à double vantaux et trois carreaux par vantail
- 50,00 € par paire de volets en bois (travaux subventionnables une seule fois)
- 100,00 € par porte extérieure à condition de prévoir du bois (travaux subventionnables une seule fois)
- 15 % du coût de la réfection des éléments architecturaux en pierre d'origine locale identifiant les bâtiments (encadrements de fenêtres et de portes, escaliers, chaînage d'angle, corniches, oriels)

Le montant total de la subvention à 3 500 € par bâtiment et le versement des aides est conditionné par :

- le dépôt d'une déclaration préalable de travaux ;
- le respect des dispositions prévues au règlement du PLUi et, le cas échéant, des préconisations émises par l'Architecte des Bâtiments de France ;
- le respect des couleurs prévues par le nuancier en vigueur sur le territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Ces nouvelles dispositions qui ne concernent pas les nouvelles constructions sont appliquées aux demandes déposées à partir du 1er juin 2021.

Ce dispositif d'aides communales ne s'applique pas aux nouvelles constructions.

## FIXATION D'UNE INDEMNITÉ D'ENLÈVEMENT DE DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES

Suite à une recrudescence des dépôts sauvages d'ordures le conseil a décidé de fixer comme suit l'indemnité d'enlèvement de dépôts sauvages d'ordures :

- 500 € pour tout dépôt inférieur ou égal à 1 m<sup>3</sup>
- 500 € en sus pour chaque m<sup>3</sup> supplémentaire

## CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ÉLEVATEUR PMR INSTALLE A LA MAIRIE

Suite à l'arrêt d'activité de la société CASCO SAS à Saverne, le Conseil a confié l'entretien et le dépannage de l'élevateur de type « STRATEGOS » installé à la mairie à Société AEF Sarl à WITTENHEIM.

Le coût annuel de cette prestation, à raison de deux passages par an, s'élève à 574,62 € TTC.

## AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS MULTISPORTS : ATTRIBUTION DES MARCHES

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de loisirs multisports, le Conseil a attribué comme suit les marchés respectifs :

Marchés	Entreprises	Montants
Lot n° 1 : Aménagement de la plateforme et des abords	SOTRAVEST Oberbronn	208 035,00 HT
		249 642,00 TTC
Lot n° 2 : Fourniture et pose d'une structure multisports	SATD - Russ	38 672,00 HT

## INSTALLATION D'UNE STATION DE RECHARGE PUBLIQUE POUR VEHICULES ELECTRIQUES, PLACE DU COUVENT

Le Conseil a validé l'installation par la Régie Intercommunale d'Électricité et de Téléservices de Niederbronn-Reichshoffen d'une station de recharge publique pour véhicules électriques, place du Couvent.

La Commune participera financièrement à la mise en place de cet équipement en attribuant à la Régie Intercommunale d'Électricité et de Téléservices de Niederbronn-Reichshoffen une subvention d'équipement d'un montant de 3 000,00 €.

La Régie d'Électricités assurera :

- la maîtrise d'ouvrage, en réalisant l'investissement dans la borne, qui reste sa propriété :
  - ⇒ fourniture et pose de la borne de recharge accélérée avec 2 points de recharge ;
  - ⇒ raccordement de la borne au réseau électrique BT ;
  - ⇒ connexion de la borne au réseau internet en vue de son exploitation (application de recharge)
  - ⇒ mise en place de la supervision de l'équipement ;
- l'exploitation de la borne, avec en contrepartie l'intégralité des recettes issues de cette exploitation :
  - ⇒ prise en charge des coûts d'électricité
  - ⇒ maintenance de la borne
  - ⇒ supervision de l'équipement
  - ⇒ suivi du référencement de la borne

## RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE DÉROGATION CONCERNANT L'ORGANISATION SCOLAIRE SELON LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

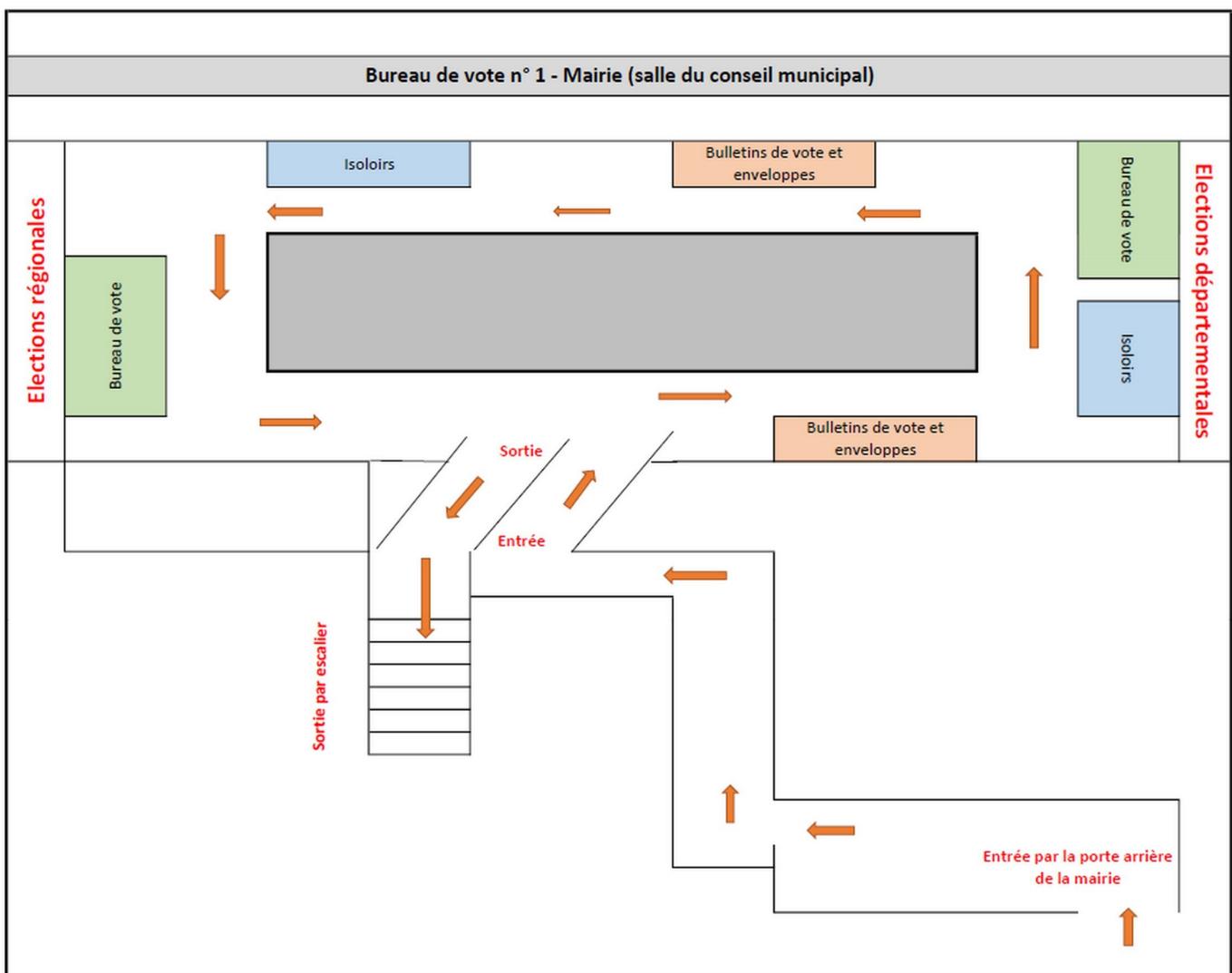
La précédente dérogation arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire, le conseil a sollicité le renouvellement de l'organisation scolaire selon la semaine des quatre jours et de proposer l'organisation du temps scolaire suivant à partir de la rentrée 2021 :

Jours	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	08 h 00	11 h 30	13 h 30	16 h 00
Mardi	08 h 00	11 h 30	13 h 30	16 h 00
Jeudi	08 h 00	11 h 30	13 h 30	16 h 00
Vendredi	08 h 00	11 h 30	13 h 30	16 h 00

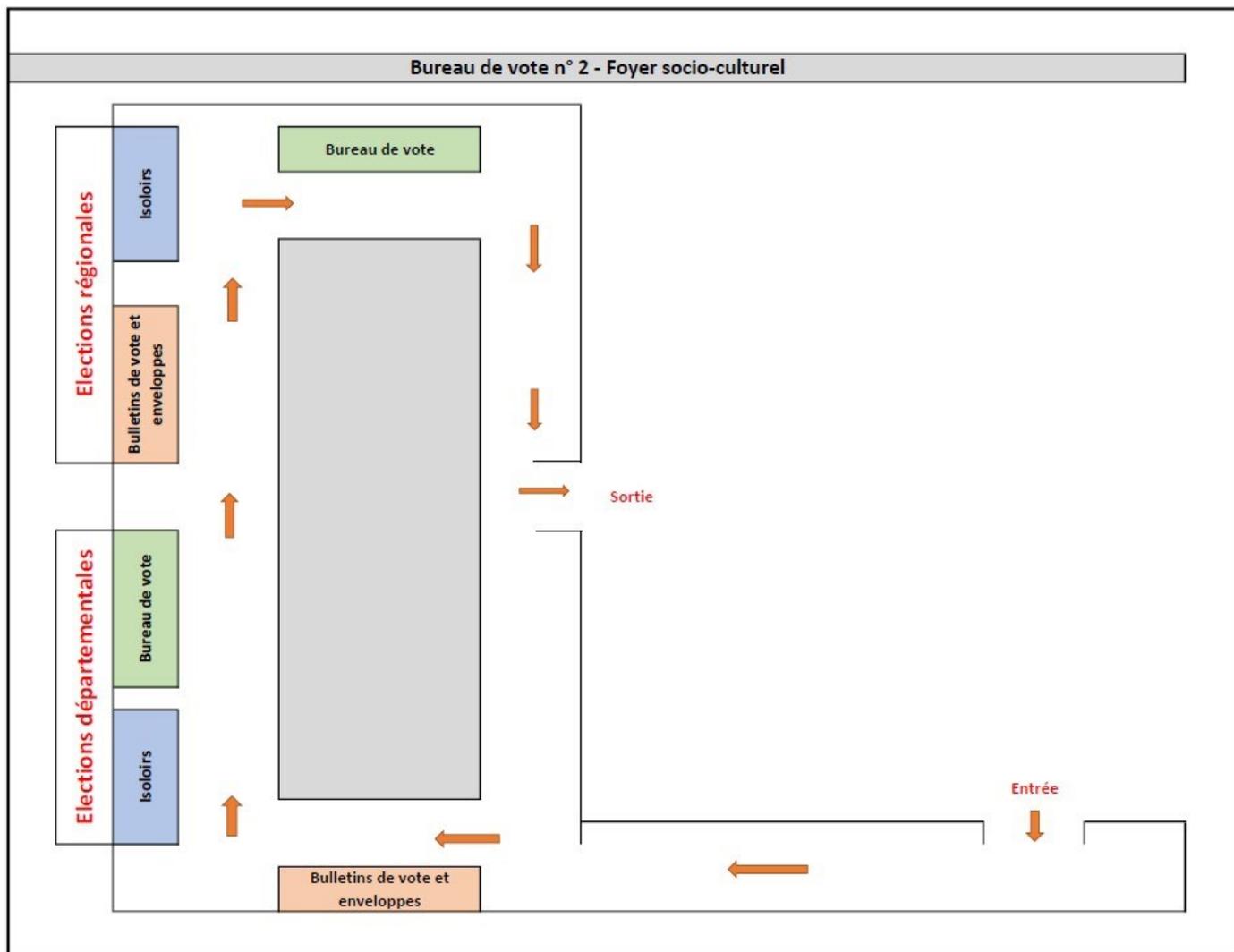
### Élections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00.

Du fait de ce double scrutin, le bureau de vote n° 1 (salle des adjoints) sera exceptionnellement transféré dans la salle de réunion du conseil municipal. Vous trouverez, ci-après, les agencements prévus pour nos deux bureaux de vote afin d'assurer un fonctionnement conforme aux exigences sanitaires imposées dans le cadre de la gestion de la pandémie de la Covid-19.



Bureau de vote n° 2 - Foyer socio-culturel



**RAPPEL : Nous recherchons des assesseurs**

Nous rappelons qu'à ce jour, il nous manque encore 25 assesseurs (10 pour le 1er tour et 15 pour le 2ème tour) pour pouvoir assurer la tenue de nos bureaux de vote.

**C'EST POURQUOI NOUS FAISONS APPEL AU SENS DU DEVOIR CIVIQUE DE NOS CONCITOYENS.**

**N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX AU 03 88 09 04 04.**

Nous vous remercions d'avance.

## ETAT-CIVIL : Avril / Mai 2021

### Naissance :

13/05 Lyam fils de Ludovic SCHREIBER et de Laura RICKERT  
domiciliés 43, rue des Fontaines



### Décès :

27/04 Madame Hélène MEYER, âgé de 88 ans  
domiciliée 28, rue Principale

08/05 Madame Yvette SCHMALTZ, âgée de 68 ans  
domiciliée 10, rue de l'Union

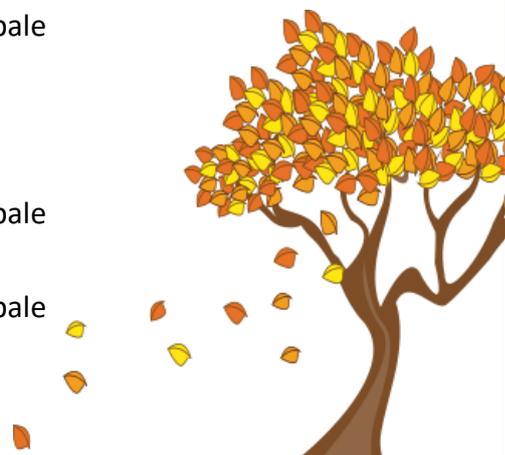
09/05 Monsieur Georges BRAEUNIG, âgé de 91 ans  
domicilié EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale

16/05 Monsieur Jean-Paul TADENZ, âgé de 82 ans  
domicilié 8, rue Ziegelberg

24/05 Madame Marie VONDERSCHER, âgée de 81 ans  
domicilié EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale

24/05 Madame Antoinette VOLLMAR, âgé de 101 ans  
domicilié EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale

25/05 Madame Gisèle KUGLER, âgé de 81 ans  
domicilié 4, rue du Maire Dr Dietz



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE MAI (80 ANS ET PLUS)

07/06	91 ans	Monsieur Albert ZEBST domicilié 14, rue du Maire Dr Dietz
07/06	82 ans	Monsieur Lucien OBERLIN domicilié 6, rue Principale
11/06	92 ans	Madame Marie-Louise WOLFF domiciliée EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue Principale
15/06	80 ans	Madame Elisabeth MAULER domiciliée 27, rue Wester
17/06	80 ans	Madame Françoise HEISSERER domiciliée 5, rue Wester
17/06	94 ans	Sœur Jeanne WENTZO domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, Rue Principale
19/06	87 ans	Monsieur Albert LIPS domicilié 17, rue de Niederbronn
19/06	89 ans	Monsieur Régis JOSEPH domicilié 2, rue Principale
23/06	83 ans	Madame Edeltraud SCHMITT domiciliée 9, rue du Foyer
23/06	83 ans	Madame Jeanne WEISSENBACH domiciliée 6, rue de la Wasenbourg





**INSCRIPTIONS ET  
ADMISSIONS A L'ECOLE POUR  
LES ENFANTS  
nés en 2018 et tous les nouveaux  
arrivants.**



Afin de procéder à l'inscription de votre enfant à l'école pour la rentrée scolaire 2021/2022, merci de suivre les étapes suivantes :

1<sup>ère</sup> étape : en Mairie :

- Veuillez demander en mairie la fiche de renseignements (à l'accueil de la Mairie ou par mail à l'adresse suivante : [mairieob.accueil@laregie.fr](mailto:mairieob.accueil@laregie.fr)).

Celle-ci doit être remplie et déposée **dans les plus brefs délais**.

Pièces à fournir:

- Une copie du votre livret de famille
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  - Une copie du carnet de santé de votre enfant.
- A réception de l'ensemble des pièces demandées, **un certificat d'inscription** est délivré par M. le Maire.

2<sup>ème</sup> étape : à l'école :

Merci de bien vouloir déposer dans la boîte aux lettres de l'école, le dossier d'admission complet de votre enfant **dans les plus brefs délais**.

Il doit comporter les documents suivants :

- le certificat d'inscription délivré par M. le Maire ainsi que les pièces à fournir.

A ce jour, les conditions sanitaires actuelles ne permettent l'organisation de rencontre à l'école.

La directrice prendra contact avec les parents de chaque nouvel élève.

Pour toute question, vous pouvez joindre l'école par mail à l'adresse suivante :

[ce.0672279n@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0672279n@ac-strasbourg.fr) ou par téléphone au 03.88.09.72.02 de préférence le jeudi.



DEPARTEMENT DU BAS RHIN  
Commune de Oberbronn

**TOURNEE ANNUELLE  
DE CONSERVATION CADASTRALE**

# **AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS**

Le Géomètre du Cadastre procédera à partir du 7 Juin 2021 à la constatation des changements affectant le plan cadastral (constructions nouvelles, démolitions, etc...) et ce, conformément à la loi du 31 mars 1884.

Le géomètre sera amené à pénétrer dans les propriétés privées pour effectuer ces travaux. Il sera porteur d'une carte professionnelle et d'un arrêté préfectoral relatif aux travaux de conservation cadastrale.

Il est demandé que le meilleur accueil lui soit réservé afin de faciliter l'accomplissement de ses missions.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au Service des Impôts Foncier de MOLSHEIM Tél. 03.88.47.98.68

Sergio CAMACHETTI-ROSELLI  
Responsable du Centre



# Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

Participez à la surveillance du moustique tigre !

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika\*. Une fois implanté dans un secteur, il est très difficile de l'éliminer.

Le dispositif de surveillance mis en place par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en lien avec des opérateurs habilités pour la surveillance entomologique et la lutte anti-vectorielle, vise à détecter précocement son implantation.

## Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est **tout petit** (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est **noir avec des rayures blanches** (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et **pique le jour et en soirée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

## Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. **Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>**

- Nos experts pourront ainsi confirmer l'identité du moustique (*conservez-le si possible entre 2 couches de coton, au cas où nos experts en aient besoin ultérieurement*).
- Votre aide permettra de localiser plus précisément les zones où le moustique tigre est implanté pour initier, si possible, les actions de lutte.

## Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 œufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces œufs donnent des larves. **C'est là qu'il faut agir !**

### ➔ PARTOUT ET MAINTENANT :

- **Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.)**, à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- **Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;**
- **Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau** avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.

\* L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2<sup>ème</sup> piqûre à une personne saine.

A noter : Il n'existe aucune preuve de transmission de la COVID-19 à travers les moustiques. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

En savoir plus > sur notre site internet : [www.grand-est.sante.fr](http://www.grand-est.sante.fr)

1. [Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle \(LAV\)](#)
2. [Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles](#)

# N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

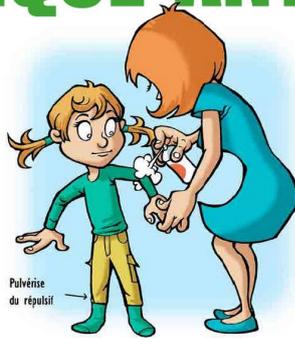
Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

# LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES



## 1 Couvre-toi

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.



## 2 Utilise des répulsifs

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.



## 3 Évite les herbes hautes et les feuilles mortes

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.



## 4 Examine-toi

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. **N'essaie pas de l'enlever tout seul !**



## 5 Fais retirer la tique

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un **crochet à tiques**, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter ta piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



## 6 Surveille la zone où tu as été piqué

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un **médecin**. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.



## Qu'est-ce qu'une tique ?

C'est une petite bête qui vit dans la nature.

Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

## Pourquoi éviter les piqûres de tiques ?

Une fois qu'une tique a piqué, elle peut rester sur ton corps pendant plusieurs jours.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne remets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

**POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.**

Pour plus d'information :

<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>  
[www.irepsalsace.org/enfantsetnature/](http://www.irepsalsace.org/enfantsetnature/)  
[www.citique.fr/signalement-tique](http://www.citique.fr/signalement-tique)



© ECDC. Document traduit et adapté par l'Ireps Alsace, 2016. Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques. Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France





**EFS.**  
*Bien plus que*  
**le DON DE SANG.**



Chaque année, grâce au don de sang, **1 million de patients sont soignés** :

Les besoins des malades sont constants : **10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France**. Chaque don est précieux car il permet de sauver 3 vies !

**Le don de sang, un acte citoyen et solidaire indispensable pour sauver de nombreuses vies !**

**Particulièrement en cette période de crise sanitaire, poursuivons ensemble la mobilisation pour le don de sang !**

**Une première collecte de don du sang vous est proposée le :**

**Jeudi 17 juin, de 17h à 20h à la salle des fêtes de GUMBRECHTSHOFFEN**

Les prochaines dates à Gumbrechtshoffen : jeudi 16 septembre et le mercredi 15 décembre



La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains met actuellement en œuvre un programme pluriannuel d'entretien de la végétation qui couvre l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, des travaux seront menés prochainement par le Parc Travaux d'Erstein (CeA). Ils ont été autorisés par Mme la Préfète du Bas-Rhin.

Ces travaux débuteront le 30 août 2021 et dureront environ sept semaines. Les dates d'intervention par commune concernée seront communiquées à votre mairie et sur le site internet de la Communauté de communes, quelques semaines avant l'intervention.

Ces travaux consisteront, notamment, à couper les arbres dont l'inclinaison vers les cours d'eau est trop importante. Ces derniers ont été ciblés par le bureau d'études Artelia, en charge de la maîtrise d'œuvre de cette opération. Pour la réalisation de celle-ci, le Parc Travaux d'Erstein ainsi qu'Artelia ont légalement le droit de traverser les propriétés pour accéder au chantier.

Le marché prévoit la possibilité de laisser le bois coupé à la disposition des propriétaires riverains. Si tel est votre souhait, vous voudrez bien en informer le Parc Travaux d'Erstein par courriel adressé à M. Vix (coordonnée ci-dessous) avant le 01 juillet 2021. Ce bois sera à évacuer dans un délai maximal de 30 jours après la coupe. A défaut de manifestation de votre part, le bois sera enlevé par l'entreprise d'intervention.

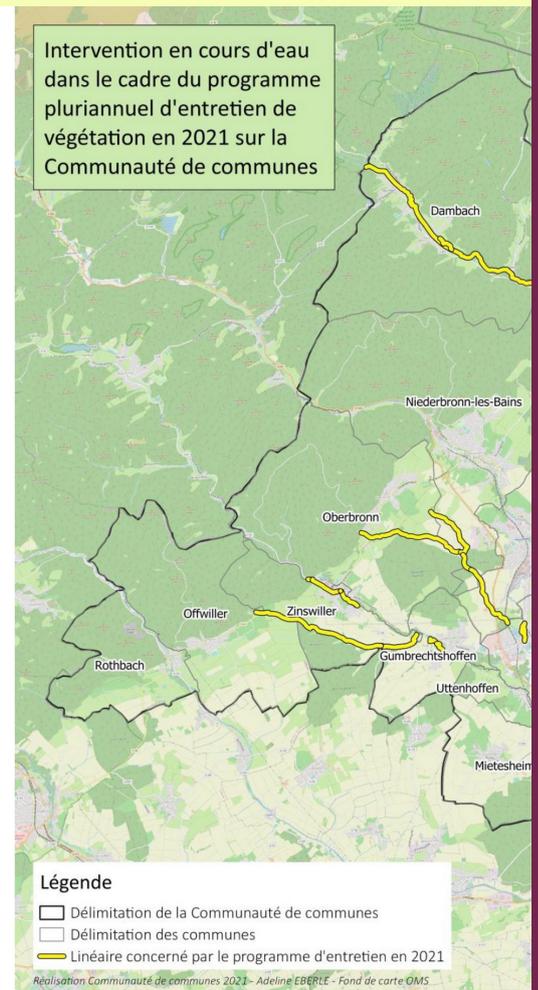
Bien évidemment, le coût financier de l'ensemble de cette opération sera pris en charge par la collectivité. Toutefois, il semble important de rappeler qu'en votre qualité de propriétaire riverain, il vous appartient d'assurer un entretien régulier du cours d'eau afin que puisse être garanti, son profil d'équilibre, l'écoulement naturel des eaux ainsi que son bon état écologique ou, le cas échéant, son bon potentiel écologique notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottant ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives (art. L. 215-14 du Code de l'environnement).

Dans le cadre de cette opération, les services de la Communauté de communes se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Collectivité européenne d'Alsace - Parc Travaux d'Erstein  
**M. Clément Vix** – Conducteur de travaux  
Parc du Murgisessen  
BP 70041  
67151 Erstein Cedex  
07.77.20.48.27  
clement.vix@alsace.eu

Communauté de Communes du Pays de  
Niederbronn-les-Bains - maître d'ouvrage  
**Mme Adeline Eberlé** - Chargée de mission GEMAPI  
et Développement Durable  
03.88.05.86.85  
adeline.eberle@ccpaysniederbronn.fr

Intervention en cours d'eau  
dans le cadre du programme  
pluriannuel d'entretien de  
végétation en 2021 sur la  
Communauté de communes



VIE LOCALE

**Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : [mairie.oberbronn@laregie.fr](mailto:mairie.oberbronn@laregie.fr)**

Directeur de la publication : Patrick Bettinger

Crédit photos : Jean Levatic, Pixabay.